

Bulletin de réservation à retourner avec l'acompte

Tarif journalier 2018 <i>TVA à 10%</i> <i>et taxe de séjour comprises</i>	BASSE SAISON <i>*</i> 31/03 au 01/07 01/09 au 26/10	MOYENNE SAISON 01/07 au 07/07 25/08 au 01/09	HAUTE SAISON 07/07 au 21/07 18/08 au 25/08	TRES HAUTE SAISON 21/07 au 18/08
Emplacement rando/cyclo 1 personne + tente igloo	8 €	10€	13€	15,50€
Forfait 1 ou 2 pers. + - tente ou caravane + voiture - ou camping-car/camion aménagé	13€	17€	21€	25€
Electricité (10 A)	3€	3€	4€	4€
Pers. sup ≥ 10 ans	4 €	5€	6€	7€
Enf. de 2 à 9 ans ou pers. handi	2 €	2,50€	3,50€	4€
Bébé moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Véhicule sup./ bateau	1 €	2€	2€	2,50€
Animal (hors cat I et II)	1 €	2€	2,50€	3€
Supplément Campétoile	10 €	10 €	10 €	10 €
Garage mort (sans électricité)	3€	5€	8€	15,50€
Frais de réservation : 10€ (applicable pour une arrivée entre le 7 juillet et le 18 août seulement)				

***Offre spéciale -20%** (applicable sur un séjour de min. 7 nuits, hors juillet/août)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tel : Fax : Email :

Date d'arrivée :entre 15h et 19h **Date de départ** : avant midi

Type de matériel : tente familiale tente igloo caravane auvent camping car

Dimensions : m x m m x m

Personnes prévues sur l'emplacement (*maximum 6 personnes par emplacement*):

<u>Nom / prénom</u>	<u>Age</u>	<u>Nom / prénom</u>	<u>Age</u>
1).....		4).....	
2).....		5).....	
3).....		6).....	

Nombre total de véhicules : Nombre d'animaux domestiques :

Electricité (10 Ampères) : Oui Non Bateau : Oui Non

Souhaits particuliers (*à titre indicatif, non contractuel*) :

Je souhaite souscrire l'assurance annulation : Oui Non

Acompte = montant total du séjour x 25% : €

Frais de dossier (du 07/07 au 17/08) 10 €

Assurance facultative (11€/mois) : €

Total réglé à la réservation : €

par chèque (à l'ordre du Trésor Public) chèques vacances autre

Fait à Je déclare avoir lu les conditions générales de vente et les approuver

Date **Signature** :

Le Camping du Lac*** – 1590 route du Lac – 40200 Ste Eulalie en Born – France

Tél. 05 58 09 70 10 - contact@lecampingdulac.com - www.lecampingdulac.com

Classement 3* mention loisirs du 23/09/16 - N° SIRET 214 002 578 000 42 – TVA intracommunautaire FR 012140 57 8000 42

Conditions générales de vente

I/ RESERVATION

Toute demande de réservation doit être accompagnée du paiement d'un acompte et des frais de réservation (si applicables) ainsi que l'acceptation des conditions générales de vente. La réservation sera considérée comme définitive dès qu'elle aura fait l'objet d'une confirmation écrite de la part du Camping du Lac. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous-louée ni même cédée.

II/PAIEMENT

● Frais de dossier :

Ils s'élèvent à 10€ par studio ou emplacement réservé. Ils sont offerts pour les séjours en emplacement camping débutant avant le 7 juillet ou après le 17 août. En cas d'annulation les frais de dossier ne sont pas remboursables.

● Acompte/solde :

Location de studio :

-Si la réservation a lieu plus de 30j avant la date de séjour, un acompte de 25% du montant du séjour + frais de dossier vous seront demandés et le solde devra être payé au plus tard 30j avant votre date de début de séjour au camping.

-Si la réservation a lieu moins de 30j avant la date de début de votre séjour, le paiement du montant total de votre séjour vous sera demandé à la réservation.

Emplacement de camping :

-Si la réservation a lieu plus de 30j avant la date de séjour, un acompte de 25% du montant du séjour + frais de dossier vous seront demandés et le solde devra être payé au plus tard à l'arrivée.

-Si la réservation a lieu moins de 30j avant la date de début de votre séjour, le paiement du montant total de votre séjour vous sera demandé à la réservation.

II/ANNULATION

● Prestations non utilisées : En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

● Annulation du fait du client : (hors souscription d'un contrat d'assurance spécifique) : Si l'annulation intervient 30j ou plus avant la date d'arrivée prévue, l'acompte ainsi que les frais de réservation seront conservés par le camping. Si l'annulation intervient moins de 30j avant la date d'arrivée, le montant total du séjour sera conservé ou dû.

● Annulation du fait du camping : En cas d'annulation d'un séjour pour des faits incombant au camping, à l'exception de cas de force majeure ou de cas fortuit nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement total des sommes versées. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommage et intérêts.

● Assurance annulation toutes causes et interruption de séjour Axelliance : Notre partenaire propose une assurance annulation et interruption de séjour facultative sur votre Contrat de location (11€/mois par emplacement de camping ou 1.70€/nuit pour le studio), qui permet aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Axelliance d'être remboursés de tout ou partie du séjour. En cas d'annulation, avertir le camping, par courrier ou par mail, de votre désistement dès l'intervention d'un événement empêchant votre départ. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur www.axelliance-conseil.com ou auprès du camping), prévenir l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs nécessaires.

IV/ SEJOUR

● Emplacement camping : les arrivées s'effectuent entre 15h et 19h. Les départs avant midi. Tout départ après midi entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire. Vous devrez informer le camping de toute arrivée retardée. Les emplacements sont conservés durant 24h après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, ils cessent d'être retenus et la totalité du coût du séjour vous sera réclamée.

● Location de studio : A votre arrivée, nous vous demanderons le versement de deux dépôts de garantie (chèque, CB ou espèces). Un de 350€ pour la location et son équipement et un de 50€ pour l'état de propreté de l'hébergement. Ces 2 cautions seront restituées indépendamment l'une de l'autre, après contrôle de la propreté des lieux et inventaire. Hors saison, les arrivées s'effectuent le jour de votre choix pour une durée minimale de 2 nuits. La remise des clés a lieu sur rendez-vous. En juillet-août, les arrivées s'effectuent le samedi pour une durée minimale d'une semaine. La remise des clés a lieu entre 16h et 19h.

Vous devrez informer le camping de toute arrivée retardée. Les locations sont conservées durant 24h après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, elles cessent d'être retenues et la totalité du coût de votre séjour vous sera réclamée. Le locataire est tenu de contrôler l'état de l'hébergement à son arrivée et de signaler d'éventuelles anomalies avant le lendemain midi. Les départs se font sur RDV entre 8h30 et 11h. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du locataire ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

● Règlementation : Chaque personne séjournant sur le camping s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché à l'entrée du camping. Le silence doit être respecté entre 23h et 7h. La circulation des véhicules est limitée à 10km/h et est interdite entre 22h30 et 7h.

La piscine n'est pas surveillée et les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Les shorts de bain y sont interdits.

Les animaux domestiques doivent obligatoirement être tenus en laisse, tatoués, vaccinés et déclarés à la réception.

Ils ne seront en aucun cas laissés seuls dans la location ou sur l'emplacement. Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont strictement interdits (cf *Arrêtés Ministériels des 30/06/92, 22/01/85 et 06/01/99*). Aucun animal n'est autorisé dans les studios.

Les visiteurs peuvent être admis sur le camping, après autorisation de la réception sous la responsabilité de leurs hôtes. Leur véhicule devra impérativement être stationné à l'extérieur. Les visiteurs n'ont pas droit d'accès aux infrastructures du camping (piscine, douches,...).

Pendant son séjour, il appartient au campeur de s'assurer. En cas de perte, de vol, de dégradation d'effets personnels ou de dégâts survenus en cas d'incendie, intempéries...la responsabilité du Camping ne peut être engagée.

Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître sur nos prochains supports publicitaires. En cas de refus de votre part, veuillez nous le notifier par lettre recommandée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.